

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

**Allocution de Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique**

Conférence Nationale des Universités
Alger, 07 mars 2015

**Madame et Messieurs les Présidents des conférences régionales,
Mesdames et messieurs les Chefs d'établissements,
Mesdames et Messieurs, chers collègues,**

J'ai le plaisir de vous rencontrer aujourd'hui à l'occasion de cette deuxième Conférence Nationale des Universités pour l'année en cours, consacrée à la préparation de la prochaine rentrée universitaire 2015-2016. C'est grâce à l'effort des responsables de notre secteur, à tous les niveaux, que cet important rendez-vous est tenu dans les délais. C'est pourquoi, je tiens à remercier les Présidents des Conférences Régionales des Universités, les chefs d'établissements, les responsables du ministère, ainsi que les autres intervenants, pour le volume et la qualité des travaux préparatoires menés depuis la rentrée.

Ces résultats ont été atteints grâce à une pratique de gouvernance qui fait des Conférences Régionales des Universités, des espaces de réflexion, de concertation et de proposition, et donc de véritables relais dans le processus décisionnel. Je note avec satisfaction la pertinence de l'analyse des dossiers pris en charge et celle des solutions proposées, en vue de l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur. Ces dossiers ont trait, notamment, à :

- l'unification des contenus des programmes d'enseignement en socles communs ;
- l'assainissement de la nomenclature des filières pour une meilleure visibilité des diplômes dans le monde du travail ;

- l'élaboration d'un cahier des charges pour l'habilitation des offres de formation dans certains masters, qui sera soutenue par des moyens pédagogiques et professionnels conséquents.
- l'institution du « projet d'établissement », en tant qu'outil d'évaluation et d'amélioration du fonctionnement de l'institution universitaire.

Mesdames et Messieurs,

Notre rencontre intervient aujourd'hui à une période charnière de l'évolution de notre secteur. Elle intervient, d'une part, au moment où la réforme universitaire engagée voilà maintenant une dizaine d'années, arrive au terme d'une première étape de généralisation de l'architecture des diplômes LMD. Et intervient, d'autre part, à la veille d'une rentrée universitaire particulière, caractérisée par le nombre très élevé de futurs bacheliers que nous nous apprêtons à accueillir, du fait de l'arrivée, cette année, d'une double cohorte.

Malgré quelques retards accusés dans la réception des infrastructures pédagogiques et d'œuvres universitaires au niveau de certaines wilayas, je constate avec beaucoup de satisfaction, que les établissements ont pris toutes les dispositions nécessaires, afin de recevoir tous les nouveaux bacheliers, dans les meilleures conditions possibles. A cet égard, je tiens à saluer la solidarité qui a prévalu entre les institutions universitaires. Certaines de ces mesures prises méritent d'être soulignées :

- La redéfinition de la circulaire d'inscription des nouveaux bacheliers qui corrige certaines imperfections apparues l'année dernière, et qui permet une meilleure ventilation, et une rationalisation de l'utilisation des places pédagogiques à travers le territoire national ;
- L'intérêt accordé aux points de formation situés dans des pôles voués à l'excellence, de par la proximité de zones industrielles dynamiques, telles que : la « Fabrication mécanique » à Constantine, l'« Industrie électronique » à Bordj Bou Arreridj, le « Génie des polymères » à Sétif, la « Pétrochimie » à Skikda, la « Propulsion spatiale » à Blida, les « Mines et Métallurgie » à Oran et les « industries agro-alimentaires » à Béjaïa... La relation privilégiée entre l'université et l'entreprise sur ces pôles pourrait servir d'exemple pour les autres régions.

- l'évaluation des filières à recrutement national, sur la base de conditions fixées dans un cahier des charges, afin d'assainir la liste et de renforcer les plus pertinentes ;
- La démultiplication des classes préparatoires, dans les universités et les écoles qui disposent de moyens ;
- et l'ouverture de quelques écoles normales supérieures à travers l'ensemble du territoire national et, plus particulièrement, dans le sud, à Ouargla, Béchar, et dans les hauts plateaux, comme à Msila, pour mieux répondre à la demande des bacheliers et aux besoins du Ministère de l'Education Nationale en matière de formation des formateurs.

A côté de ces mesures adoptées et mises en œuvre, d'autres actions sont engagées, et restent à consolider pour assurer une bonne rentrée universitaire. Elles concernent, en particulier :

- l'accélération dans la réception des infrastructures d'accueil en cours de réalisation, et leurs équipements ;
- l'assainissement de la carte des formations, en tenant compte des possibilités d'encadrement, des réalités locales et régionales, ainsi que des besoins des secteurs socioéconomiques ;
- le recrutement d'enseignants et personnels de soutien, nécessaires pour l'encadrement pédagogique, scientifique et administratif ;
- la préparation de la campagne d'information, notamment par l'organisation de portes ouvertes au niveau des lycées en direction des futurs bacheliers, dès le mois de mars, et l'utilisation de tout moyen de communication, y compris les réseaux sociaux, pour répondre aux préoccupations des futurs bacheliers.
- l'organisation d'une meilleure coordination entre les établissements pédagogiques et les œuvres universitaires pour assurer de bonnes conditions d'accueil ;
- l'optimisation de l'utilisation des moyens humains et matériels, mis à la disposition de notre secteur.

A ce sujet, j'ai déjà eu l'occasion de dire avec insistance, qu'il s'agit là d'une orientation importante du Gouvernement, inscrite dans son plan d'action, validé par le Parlement. De plus, au moment où notre pays fait face à une réduction de ses ressources financières, ces orientations prennent tout leur sens : Il s'agit de rendre le fonctionnement de notre secteur plus efficace, d'assurer une transparence dans la gestion et d'éviter les gaspillages.

Dans cette optique, des instructions vous ont été adressées, afin:

- d'optimiser l'utilisation des locaux pédagogiques et scientifiques par le rallongement de la journée de travail, en réunissant toutes les conditions de sécurité, d'éclairage, de transport, etc.
- de veiller à l'utilisation rationnelle du corps enseignant, et si nécessaire en faisant compléter la charge horaire dans d'autres établissements ;
- de moderniser les outils de gestion, grâce aux technologies de l'information et de la communication.

Mesdames et Messieurs,

Toutes ces opérations et ces préparatifs visent à assurer une rentrée universitaire correcte, et contribuent à l'approfondissement de la réforme du système, et à la correction des dysfonctionnements apparus. Car, il est utile de rappeler que cette réforme, sensée mettre en place un système d'enseignement supérieur efficace, global et intégré, n'est pas encore menée à son terme. En effet, plus d'une décennie après le lancement de la réforme, appelée communément LMD, de nombreuses contraintes et tensions sont vécues au quotidien, du fait des dysfonctionnements qui surviennent dans l'application, et en particulier, des difficultés dans l'articulation avec les secteurs utilisateurs de nos diplômés.

Il est utile de rappeler que la question de la visibilité des diplômes LMD, et de l'insertion professionnelle des diplômés a été à l'origine des perturbations du mois de décembre. Cette situation a suscité une réaction de Monsieur le Premier Ministre qui a rappelé, dans une circulaire, la responsabilité partagée entre toutes les institutions du pays, publiques et privées, dans la prise en charge de la problématique de l'insertion dans le marché du travail, des diplômés LMD.

Au-delà de ces précisions quant au partage des responsabilités dans la prise en charge de cette problématique, le rôle central de notre secteur a été mis en exergue, à plusieurs niveaux :

1. La préparation de l'étudiant à l'insertion dans le monde du travail par le contenu des programmes, les modalités pratiques d'apprentissage, le projet professionnel, et tous les éléments concourant à « l'employabilité » du futur diplômé ;

2. la consolidation du dispositif des stages pratiques en milieu professionnel, des mémoires et thèses en entreprises, ... ;
3. la promotion de pratiques et mécanismes appropriés pour l'institutionnalisation des liens université-secteur socioéconomique.

Dans ce cadre, afin d'améliorer la lisibilité de nos offres de formation dans le marché du travail, notre secteur a élaboré une nomenclature des filières simplifiée et lisible, mettant ainsi un terme à la prolifération de dénominations des filières et des spécialités du système.

Cette nomenclature a été transmise à tous les départements ministériels pour leur permettre de mettre à jour leurs arrêtés interministériels, qui déterminent les filières exigées pour le recrutement. Cette action, menée en coordination avec les services de la Direction Générale de la Fonction Publique, vise à faciliter, un peu plus, l'intégration des diplômes LMD aux grades de la fonction publique, et des autres secteurs employeurs.

Par ailleurs, un catalogue des offres de formation universitaire est en cours de finalisation pour être diffusé, dès la prochaine rentrée, à l'intention des étudiants, des opérateurs socio-économiques et de l'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM).

Beaucoup de questions ont déjà été réglées, à l'instar de celle relative aux conditions d'exercice de la fonction d'architecte ou encore celle liée aux débouchés de la filière des sciences politiques. Il y a lieu, à présent, de poursuivre la prise en charge de ce dossier que nous considérerons parmi nos priorités. Le but étant de traduire les orientations contenues dans la circulaire du Premier Ministre en normes, à ancrer dans le fonctionnement institutionnel.

Mesdames et Messieurs,

Si j'insiste sur ces pratiques méthodologiques que je vous propose d'adopter comme démarche de travail pour approfondir notre système d'enseignement supérieur, c'est parce beaucoup de pédagogues pensent que ce n'est pas tant le Système LMD qui a induit toutes les contraintes posées, mais plutôt la démarche empruntée pour sa mise en application. A titre de comparaison seulement, les pays européens et maghrébins qui ont adopté ce système ont tous, après une courte période de questionnement et de flottement, su l'adapter progressivement aux contextes nationaux.

En ce qui concerne notre pays, nous considérons que nous avons franchi une étape que nous devons évaluer à tous les niveaux, pour dégager les correctifs à apporter et poursuivre la mise en œuvre du système LMD, en l'adaptant aux réalités algériennes. Une commission sera mise en place pour coordonner, avec les établissements et les conférences régionales, cette évaluation d'étape et proposer les mesures à même d'approfondir la réforme.

Il s'agira, aussi, de développer des mécanismes de gestion qui permettent la mobilisation des compétences du secteur, par une interaction efficace de l'ensemble de ses composantes, autour d'un plan d'action sectoriel, dont une ébauche sera présentée, à cette réunion, par le directeur du développement et de la prospective.

Mesdames et Messieurs,

L'élément fondamental pour la mise en œuvre du plan sectoriel et sa réussite demeure la ressource humaine, particulièrement le corps des enseignants. Pour le renforcement de ce potentiel d'encadrement, notre secteur déploie des efforts conséquents, notamment :

En matière de formation doctorale : Un certain nombre de mesures sont prises afin d'améliorer les performances de ce niveau de formation. Il s'agit notamment de :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'une charte de thèse qui précise les droits et les devoirs de chaque intervenant (doctorant, encadreur, équipe pédagogique, administration), créant ainsi des conditions plus favorables pour la progression dans les travaux de recherche ;
- la priorité accordée aux doctorants dans l'octroi des stages de courte durée à l'étranger ;
- la réorganisation des écoles doctorales pour l'amélioration du rendement de la formation des formateurs.

En matière d'allègement de la procédure de soutenance de doctorat, notamment la publication dans des revues de renommée établie : Une Commission Nationale, composée d'éminents enseignants chercheurs, a été installée afin d'uniformiser la liste des revues scientifiques habilitées pour la publication permettant la soutenance de doctorat. Seules les revues "prédatrices", où la publication est "achetée" moyennant argent, sont éliminées. Il s'agit surtout, pour cette commission, d'aider à l'émergence de nouvelles revues algériennes.

En matière d'accès à l'information scientifique: L'accès direct des enseignants et des chercheurs aux banques de données scientifiques est un atout majeur d'actualisation et d'approfondissement de leurs connaissances. Et c'est ainsi qu'une bibliothèque numérique, figurant parmi les plus riches au monde, est mise en place.

Il est, néanmoins, nécessaire de dire, ici, que les mesures de facilitation pour améliorer la formation doctorale, ne peuvent pas être que de nature administrative. Il m'est, par exemple, signalé régulièrement que des thèses terminées et soumises aux encadreurs, mettent des mois pour être lues. Des thèses soumises aux conseils scientifiques ne sont pas traitées pendant des mois. Ces dysfonctionnements ne relèvent pas de l'administration. Je ne fais pas dans la généralisation, mais ces situations existent, et cette mentalité doit être combattue, sans besoin de directives ministérielles.

Pour revenir à la question de l'amélioration de l'encadrement, une attention particulière est accordée aux conditions de progression dans la carrière de l'enseignant chercheur : Une réflexion est menée dans le but de valoriser les efforts de l'enseignant dans ses activités pédagogiques, sachant que la progression dans la carrière s'effectue actuellement, essentiellement, sur la base des diplômes et des publications. Mais, il est bien évident, que cela ne se fera, en aucun cas, au détriment des critères scientifiques universels, vérifiés par la soutenance de thèse et la publication d'articles scientifiques. Très bientôt, un projet de texte sera proposé, et on décidera ensemble de la démarche.

En plus de ces actions, d'autres mesures ont été adoptées pour le renforcement de l'encadrement pédagogique et scientifique :

- la facilitation de l'intégration des compétences nationales établies à l'étranger ;
- la revalorisation de la rétribution pour mobiliser des compétences étrangères invitées ;
- et la revalorisation de la rémunération des enseignants associés, afin de d'impliquer les praticiens du secteur socioéconomique dans l'encadrement et le tutorat.

Par ailleurs, et toujours dans le cadre du chapitre encadrement, je ne voudrais pas m'étaler sur la question de l'amélioration des conditions sociales et de travail des enseignants, mais les chefs d'établissements sont invités à en faire

une question centrale et permanente. En particulier, ils sont appelés à coordonner leurs actions avec les autorités locales concernées, pour veiller au parachèvement de la réalisation des programmes de logements.

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais juste insister, auprès des chefs d'établissements, sur le renforcement de la communication avec toutes les composantes de la communauté universitaire, et l'implication plus grande dans la prise en charge des préoccupations des étudiants.

La qualité de vie de l'étudiant est aussi un axe auquel un intérêt accru doit être accordé. En matière d'œuvres universitaires, l'Etat consent d'importants moyens financiers pour la prise en charge de nos étudiants. L'amélioration de la qualité des prestations offertes doit être un souci constant, et des mesures doivent être prises et suivies de manière régulière, notamment en matière de renforcement de la sécurité et l'amélioration des conditions d'hygiène, d'aménagement et la réhabilitation des résidences universitaires, de formation des cadres et personnels chargés de la gestion des œuvres universitaires.

Par ailleurs, le campus universitaire ne doit pas être seulement un espace d'études, mais doit pouvoir être aussi un espace de vie culturelle et sportive, vecteur d'épanouissement physique, mental et d'émulation.

A ce propos, je note avec satisfaction l'émergence d'associations sportives et de clubs scientifiques, à travers les différents établissements. Le récent recensement que nous avons effectué, fait ressortir l'existence de plus de 200 clubs scientifiques au niveau des établissements universitaires, dans diverses disciplines. Certains clubs scientifiques relevant d'universités algériennes se sont d'ailleurs illustrés, au plan international, par des innovations qui ont été primées. L'engouement des jeunes étudiants pour ces espaces de rencontre, de réflexion et d'expression scientifiques, doit être encouragé.

Dans le même ordre d'idées, les échanges interuniversitaires, organisés durant les vacances universitaires ont permis à nos étudiants d'aller à la rencontre de leurs collègues d'autres régions, de découvrir la diversité de nos espaces et de nos paysages, tout comme ils leur ont permis de connaître les us et coutumes de différents endroits du pays. C'est pourquoi, je demande aux responsables des œuvres universitaires de préparer un programme, pour les prochaines vacances.

Mesdames et Messieurs ;

Sur un autre plan, je rappelle que notre secteur s'est engagé à inscrire la visibilité de nos établissements parmi ses objectifs prioritaires, en remédiant à leur présence timide sur la toile, notamment par le biais de :

- l'introduction d'une dynamique numérique, par la généralisation des sites web des établissements et des pages web et emails professionnels des enseignants chercheurs ;
- l'encouragement des enseignants et étudiants à intégrer les réseaux numériques et professionnels, en tant qu'espaces d'expression et d'interaction avec la communauté scientifique nationale et internationale ;
- l'organisation et la dynamisation de la fonction *communication* afin d'améliorer l'« image » de l'établissement, par la mise en place de services spécialisés dotés en moyens humains et matériels adéquats.
- Etc.

Il m'est agréable, à ce sujet, de constater les premiers effets positifs des actions déjà entreprises dans ce cadre ; même si ces classements ne tiennent pas compte que de critères objectifs. En effet et à titre indicatif, dans le dernier classement « *Webometrics* », on peut constater "un saut qualitatif" réalisé par nos universités qui ont gagné plus de 200 places en moyenne, à l'échelle internationale :

- au plan maghrébin, les cinq (05) premières universités du classement sont algériennes.
- Et, au niveau du classement des pays africains et arabes, les universités Algériennes poursuivent leur progression et occupent une place appréciable.

Il en est de même pour nos centres de recherche qui ont marqué une grande avancée.

Ces premiers résultats encourageants, obtenus grâce aux efforts de tous, doivent être soutenus par des actions continues en vue de leur amélioration.

Mesdames et messieurs,

Nous nous réjouissons aujourd'hui de l'accord du Gouvernement pour la mise en place de l'Académie des sciences et de la technologie, espace autonome et de haute compétence, qui servira de pont avec les autres académies du monde. Cette Académie contribuera, en tant qu'autorité scientifique suprême du pays, au développement des sciences et de leurs applications, et conseillera les autorités publiques dans ce domaine vital.

Le comité de suivi a déjà proposé, au Gouvernement, un statut de l'académie et une démarche pour sa mise en place. Je peux vous assurer que tout sera fait avec un maximum de rigueur et de transparence, dès que le statut est fixé par un décret présidentiel.

Un appel à candidatures, pour la mise en place du noyau fondateur de l'Académie des sciences et de la technologie d'Algérie, a d'ores et déjà été lancé. Les critères d'inclusion sont fixés par les membres de plusieurs Académies reconnues dans le monde, et concernent les domaines suivants : mathématiques, physique, chimie, informatique, sciences de l'ingénieur, sciences médicales, sciences de la nature et de la vie et sciences de la terre et de l'univers.

Enfin, je souhaite voir concrétiser toutes ces mesures et actions, visant l'amélioration du rendement de notre système et la promotion de la qualité de la formation supérieure, au profit du développement national et pour la prospérité du pays.

Je vous remercie.